

Marcilly sur Eure



Route de Dreux 27810 Marcilly sur Eure

Tel: 02.37.48.46.20 Fax: 02.37.48.49.03

www.marcilly-sur-eure.fr mairie@marcillysureure.com

Objet : Arrêté réglementation 30

Dossier suivi par Laura FOUQUET

Réf: MAA

191213_reglementation_vitesse_30

ARRETE COMMUNAL PORTANT REGLEMENTATION DE LA VITESSE A 30KM/H EN CENTRE BOURG

ARRÊTÉ n° 2019-46 du 17 décembre 2019 Portant réglementation de circulation à 30km/h en centre bourg

Le Maire de la commune de Marcilly sur Eure

Vu les Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213 à L.2213-6 ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article R.411-2 et R.411-25;

Vu l'Instruction Inter-trimestrielle sur la signalisation routière quatrième partie, Signalisation de prescription ;

Considérant que pour assurer la sécurité des riverains, il y a lieu de réglementer la circulation à 30km/h en centre bourg de la façon suivante :

ARRETÉ

Article 1 : A compter de la mise en œuvre de la signalisation de prescription correspondante, la circulation de tout véhicule sera réglementée à 30km/h dans le centre de la commune :

- Route d'Ezy au départ de la Voie Verte vers le centre bourg
- Route de St André au départ de la Voie Verte vers le centre bourg
- Route de Dreux au départ du croisement de la route de Nonancourt vers le centre bourg
- Inchangé au carrefour de la boulangerie (route d'Ezy et rue de Bû)

(En sortie de chacun de ces points)



cilly sur Eure ID : 027-212703912-20191217-2019_46_191217-AR





Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction intertrimestrielle sur la signalisation routière (quatrième partie, cinquième partie) sera mise en place par la mairie.

Article 3: Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

<u>Article 4</u>: Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Monsieur Le Maire et Monsieur Le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dont ampliation sera adressé à :

- Monsieur Le Président du Conseil Départemental de l'Eure,
- Monsieur Le Préfet de l'Eure

A Marcilly sur Eure Le 17 décembre 2019

Le Maire,

Claude ROYOUX